

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

**CADRE DE COMPAGNIE D'APPELES DU SNU**

EXEMPLARITE, INTEGRITE ET RIGUEUR DU COMPORTEMENT

**DIRECTION OU SERVICE :** DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE D'INDRE ET LOIRE

**CATEGORIE:**

**POINTS NBI :**

**CONTEXTE DU RECRUTEMENT :**

Poste vacant

Poste susceptible d'être vacant

Création

Date et lieu de fonction : du **21 juin 2020 au 03 juillet 2020** à **TOURS**

Il est à noter qu'une semaine de formation rémunérée sera organisée du **14 au 18 avril 2020**, ainsi qu'une semaine préalable de préparation du **15 au 19 juin 2020**. Présence indispensable

**LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :**

**Direction ou service :** DDCS INDRE ET LOIRE

**Adresse :** CITE ADMINISTRATIVE DU CLUZEL – 61 AVENUE GRAMMONT – CS92735 - 37 027 TOURS CEDEX 1

**LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT**

**FONCTION :** CADRE DE COMPAGNIE D'APPELES DU SNU

**NOMBRE DE PERSONNES A ENCADRER :** 4 TUTEURS DE MAISONNEE ET 40 VOLONTAIRES (ENVIRON)

**CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :**

VACATIONS, OBLIGATION DE PRESENCE (24H/24H) PENDANT LE SEJOUR DE COHESION (HEBERGEMENT ET PENSION COMPLETE FOURNIE)

TENUE OBLIGATOIRE POUR L'ENCADREMENT

REMUNERATION : 80 EUROS NET PAR JOUR

**DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :**

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 3 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3<sup>ème</sup>, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées (84 heures) ou continues (12 jours), les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Dans chaque département, sous la direction du préfet de département et du directeur académique, un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, la direction départementale de la cohésion sociale, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de

gendarmerie, le commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS.

Dans le département d'Indre et Loire, un centre d'hébergement situé à TOURS abrite un séjour de cohésion du 22 juin au 03 juillet 2020. Il est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est désigné par le ministre en charge de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur proposition du préfet de département et du recteur. Il est appuyé dans ses fonctions par trois adjoints

- Un adjoint, conseiller d'encadrement, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- Un adjoint, conseiller éducatif, chargé des activités, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;
- Un adjoint gestionnaire.

Les appelés sont regroupés en maisonnées de 10 filles ou de 10 garçons encadrés par un tuteur de maisonnée. Les maisonnées sont regroupées par 4 au sein de compagnies mixtes. Un cadre formé et expérimenté assisté d'un adjoint encadre chacune des compagnies et est désigné comme chef de compagnie.

**EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 4 MEMBRES DE DIRECTION, 10 CADRES, 20 TUTEURS ET 200 JEUNES VOLONTAIRES (ENVIRON)**

**DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)**

Les cadres de compagnie bénéficient d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit dans l'Éducation nationale, soit dans les armées. Le chef de compagnie, désigné par le chef de centre parmi les cadres de compagnie, fédère l'action des tuteurs et des cadres du niveau intermédiaire. Lui et son équipe atteignent à une connaissance fine de chacun des appelés de leur compagnie. Les responsabilités des cadres des compagnies s'exercent dans quatre domaines principaux.

1. Encadrer un groupe de 4 maisonnées
  - Faire respecter le règlement intérieur
  - Appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif
  - Participer à l'encadrement des activités
  - Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
  - Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
  - Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit
2. Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté
  - Aider les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne
  - Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté
3. Développer le sens du service et de la solidarité
  - Aide les jeunes appelés à identifier et à construire leur projet, à développer le goût pour l'engagement, à rejoindre une association
  - S'assurer de l'inclusion effective des appelés à besoins particuliers
4. Intervenir ponctuellement dans les modules collectifs de formation
  - En fonction de ses compétences (expérience ou formation), le chef de compagnie (et tous les cadres du niveau intermédiaire) participent ponctuellement à la formation des appelés

Dans chaque compagnie un des cadres, désigné en fonction de ses qualifications et/ou de son expérience, appuie l'action des tuteurs dont la maisonnée accueille un appelé en situation de handicap.

**PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :**

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input type="checkbox"/> D'autres ministères                 |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère                        | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> Les autres directions                          | <input type="checkbox"/> Le secteur privé          | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers            |

**EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :**

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

## LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

### CONNAISSANCES :

Psychologie et sociologie de l'adolescent  
Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs  
Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux  
Gestion des crises  
Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières  
Formation BAFA / BAFD ou équivalente dans les armées ou le scoutisme

### COMPÉTENCES :

Sens des relations humaines  
Capacité au leadership et maîtrise de soi  
Sens de l'initiative  
Rigueur dans le comportement  
Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l'éducation nationale ou les associations de jeunesse  
Pour certains cadres de compagnie : expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Rémunération : 80 € nets par jour

### VOS CONTACTS :

#### En DDCS :

- Yann FRADON, chef de projet SNU, Inspecteur Jeunesse et Sports - Tel : 02-47-70-11-04 - [yann.fradon@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:yann.fradon@indre-et-loire.gouv.fr)
- Nicole LIARDET, appui administratif - Tel : 02-47-70-11-05

#### En DSDEN :

- Alexandra GREVERIE, secrétaire générale - Tel : 02-47-60-77-12 - [alexandra.greverie@ac-orleans-tours.fr](mailto:alexandra.greverie@ac-orleans-tours.fr)

**Pour toute candidature,  
réponse impérative avec CV et lettre de motivation jusqu'au 15 mars 2020 inclus  
auprès de la DDCS  
uniquement sur cette adresse mel :  
[ddcs-jeunesse-sports@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:ddcs-jeunesse-sports@indre-et-loire.gouv.fr)**

